

intensive permettant la conservation des ressources naturelles tel que le sol (fertilité et eau du sol), la faune et la flore, capables d'assurer une augmentation durable de la productivité, permettant ainsi que paysans non seulement d'exploiter continuellement la même portion de terre en d'autres termes sédentariser leurs activités champêtres mais surtout de préserver la forêt environnante en utilisant de moins à moins les pratiques de culture itinérantes avec incinération, une forêt d'où ils peuvent tirer d'autres produits pour leur bien-être (fruit et noix, chasse, pêche, champignons, etc..). ;

6. Développement d'un système de métayage forestier avec la participation des paysans, d'associations paysannes, et autres propriétaires des terres aux environs de la Station et également envisagé par l'INERA. Ce système envisage la mise en place en milieux paysans des essences forestières appropriées pour la production du bois commercial qui peuvent être compatibles aux associations avec certaines cultures (bananes, ananas, arbres fruitiers, etc..). Les cultures compatibles aux associations et présentant des opportunités économiques aux paysans devront être envisagées.

Pour mettre en place ces domaines de recherche, l'INERA aura besoin des moyens financiers et matériels suffisants ainsi que la collaboration avec d'autres institutions concernées par les problèmes de la conservation de la biodiversité, des ressources naturelles et de l'environnement. Le partenariat entre l'INERA et ces institutions sera nécessaire et complémentaire. Le concours des partenaires dans l'un ou l'autre domaine ci-haut cité s'avère indispensable pour sauvegarder encore ce qui peut l'être.

4.4. Menaces qui pèsent sur la Réserve de Biosphère de Luki

Par Médard Bakenga,
Directeur de la DPFRI

INTRODUCTION

Il nous a été demandé par les organisateurs de cet atelier de vous entretenir des menaces qui pèsent sur la Réserve de biosphère de Luki en notre qualité de gestionnaire de ce patrimoine mondial.

Ainsi, pour une bonne compréhension de notre sujet, nous parlerons succinctement de l'historique de cette Réserve et ses objectifs, de son importance et de sa gestion avant d'aborder les menaces qui compromettent son intégrité.

Nous terminerons par une petite conclusion et des suggestions.

1. ORIGINE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE ET SES OBJECTIFS

Par l'ordonnance no 77-022 du 23 février 1977, la gestion de la Réserve de biosphère de Luki fut transférée, dans le cadre du Programme MAB,, au Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

C'est au mois de mai 1979 que le domaine forestier de Luki fut retenu par l'Unesco comme Réserve de biosphère faisant partie du réseau mondial des Réserves de biosphère. Mais sa gestion ne fut confiée au Comité National MAB /Congo qu'en 1981.

Les objectifs spécifiques de la Réserve de biosphère de Luki sont :

- Mener les recherches sur les effets écologiques et impacts des activités humaines sur les écosystèmes des forêts humides tropicales et sub-tropicales,
- Assurer des activités agroforestières, en occurrence du sylvo-bananier, restées en veilleuse depuis l'accession du pays à l'indépendance.

II. IMPORTANCE DE RESERVE DE BIOSPHERE DE LUKI

La Réserve de biosphère de Luki préserve un écosystème forestier riche en espèces végétales et animales (forêt de Mayumbe) et renferme, depuis sa création quatre enclaves paysannes.

A ce jour, elle constitue, hormis sa vocation forestière pour les chercheurs de tous les horizons, un laboratoire pour les spécialistes en aménagement des écosystèmes forestiers formés à l'ERAIFT.

DE LA GESTION DE RESERVE

Plan de gestion

La gestion par l'INERA était basée sur la zonation de la Réserve en parcelles expérimentales appelées « Blocs » et sur les considérations à la fois sylvicoles.

En fonction de ses objectifs, le MAB/Congo a procédé à une autre zonation. Sa structure comporte une aire centrale, une aire tampon et une aire de transition à l'instar de toutes les réserves de biosphère du monde..

Mais les limites internes et externes de ces zones n'ont jamais été matérialisées par suite de non-application du plan d'aménagement du SPIAF (1987), faute de financement.

A ce jour, il n'existe donc pas un plan d'aménagement récent de la Réserve.

Actions entreprises

Les actions réalisées par le MAB/Congo sont minimales, certes, lorsqu'on se réfère aux outils de travail ci-haut énoncés. Mais, lorsqu'on tient compte de la modicité des moyens mis à la disposition du MAB, elles sont le fruit de la détermination des gestionnaires d'assurer tant soit peu le respect de l'intégrité de la Réserve.

Il s'agit de :

1. La signature des contrats de location de services de recherche entre le MAB et les partenaires du monde scientifique parmi lesquels nous avons le plaisir de citer le Professeur LUBINI, le Professeur MUTAMBWE, Mme PENDJE, des chercheurs GATA et MASIALA ainsi que les étudiants de l'ERAIFT ;
2. La construction de deux nouveaux postes de patrouille : celle de Monzi et de Kitsiandi ;
3. L'installation des pépinières et la relance des activités agroforestières et de restauration des zones dégradées ;
4. La rédaction d'une convention de collaboration entre le MAB et l'INERA, mais non encore signée à ce jour ;
5. La surveillance continue de la Réserve par l'organisation des patrouilles, etc.

I. LES MENACES QUI PESENT SUR LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LUKI

Contrairement aux autres catégories d'aires protégées, les Réserves de biosphère acceptent parfois la présence des populations humaines à l'intérieur de la surface contrôlée. Ainsi, quatre enclaves paysannes avaient été érigées dans la Réserve de Luki depuis sa création.

Cependant, ces populations qui vivent dans les enclaves et villages de la Réserve et celles des centres environnants exercent d'intenses pressions qui concourent à la surexploitation des ressources dans la Réserve de biosphère de Luki mettant en péril l'intégrité de cette aire protégée.

Pour bien comprendre les menaces qui pèsent sur cette Réserve de biosphère, nous avons voulu donner les causes (forces motrices) et les facteurs d'accélération ou de destruction.

5.1. Les menaces

Dans la Réserve de biosphère de Luki, les menaces sont :

1. Le défrichement des nouvelles terres agricoles ;
2. L'exploitation illicite de bois d'œuvre ;
3. Le déboisement pour des motifs énergétiques (bois de chauffe et charbon de bois) ;
4. Le braconnage ;
5. L'implantation des villages illicites et le changement du camp des travailleurs de l'INERA en village.

Les causes et les acteurs qui sont à l'origine de ces menaces

1. La croissance démographique et l'immigration massive des populations originaires du Mayumbe-Nord vers les enclaves de la Réserve de Luki où il y a des terres fertiles.
2. La pauvreté et le chômage qui obligent les populations à recourir à l'agriculture itinérante sur brûlis, à la carbonisation, à la chasse mercantile et à l'exploitation illicite de bois.
3. L'accessibilité de la Réserve : Elle est traversée par la nationale BOMA-MATADI et la route BOMA-TSHELA qui longe la limite Ouest de la Réserve de biosphère de Luki à environ 1 Km. A cela s'ajoutent les routes de dessertes agricoles qui sont à l'intérieur de la Réserve de biosphère de Luki.
4. La technologie : La pratique de la culture itinérante sur brûlis, l'avènement de la tronçonneuse ainsi que la maîtrise de la fabrication artisanale d'arme à feu constituent des causes de déforestation rapide et de l'extermination des animaux.
5. L'implication flagrante des autorités politico-administratives, judiciaires et militaires et des agents de l'environnement dans l'exploitation illicite des bois d'œuvre.
6. La demande croissante en ressources naturelles des villes et centres urbains avoisinants : Sept centres urbains et ruraux environnent la Réserve de biosphère de Luki. Les villes de BOMA et MATADI constituent des marchés à forte demande des ressources naturelles exploitées dans la Réserve de biosphère. Les recettes issues de la vente fournissent une incitation puissante aux méthodes d'exploitations irrationnelles.
7. La disponibilité des terres plus fertiles, des bois d'œuvre de valeur et des gibiers dans la Réserve.
8. L'insuffisance de l'éducation environnementale.
9. Non respect des clauses de contrats de métayage par les parties.

Parmi les **acteurs**, nous citerons :

- la population locale vivant dans et en dehors de la réserve ;
- les ex ayants droit et les anciens métayers de l'INERA ;
- Les cadres et agents de l'INERA/Luki et du MAB/Luki ;
- Les ONGD ;
- Les sociétés d'exploitation forestières ;
- Les agents des services techniques de l'Etat (Environnement, Territoriale, Justice,...)
- Les autorités politico-administratives locales.

Les facteurs d'accélération ou de déclenchement

Dans la Réserve de biosphère de Luki, l'accélération des menaces est due entre autres :

- Aux contraintes d'ordre institutionnel.
 - Manque cruel de moyens logistiques (financiers, matériels et humains) de gestion et de surveillance au Programme MAB/Congo en général et au Projet MAB/Luki en particulier,
 - Dualisme dans la gestion courante de la Réserve de biosphère de Luki entre le MAB/Luki et l'INERA/Luki, ayant pourtant des objectifs complémentaires de gestion,
 - Manque d'un pouvoir réel pour le gestionnaire local du MAB.
 - Manque de soutien au MAB par les autorités,
 - Absence de collaboration entre les différents services de l'Etat au niveau local et provincial,
 - Laxisme des agents de l'Etat dans le respect des lois.
- Aux problèmes fonciers.
 - Diminution de l'espace de production dans les enclaves,
 - Manque de règles d'accès à la terre,
 - Ventes de terres par les métayers et certains chefs de groupement,
 - Révendication des ayants droit en faveur de la rétrocession de leurs terres ancestrales « spoliées par l'Etat »,
 - Manque de respect de la chose publique (la Réserve étant un patrimoine de l'Etat et ses forêts les biens publics selon la population, il est difficile d'exclure l'accès),
 - Caducité des contrats de métayage initiés par l'INERA.



- Aux Contraintes d'ordre législatif.

- Absence d'un statut juridique approprié c'est-à-dire manque d'une loi spécifique portant création de la Réserve de biosphère de Luki,

- Ignorance du code forestier.

- Aux contraintes socio-économiques.

- Absence de programmes de développement intégré pour la région,

- Absence de financement des projets de développement en faveur des populations locales.

- Manque d'emploi et précarité des conditions de vie en milieux rural et urbain.

10. A la non-participation des populations.

- Non implication des populations locales au processus décisionnel en matière de gestion de ressources naturelles de la Réserve de biosphère de Luki,

- Recours régulier aux méthodes répressives,

- Absence de moyens et de mécanismes incitatifs pour la mise en place d'une politique de co-gestion des ressources.

- Manipulation des certains ayants droit par certaines autorités politico-administratives

IV. CONCLUSION ET SUGGESTION

Il ressort de ce qui précède que la destruction et/ou la dégradation de la Réserve de biosphère de Luki est un processus simple qu'il ne faut pas mettre sur le passif du Programme MAB seul.

Elle résulte, en réalité, d'un enchaînement complexe d'événements datant de 1983 et des contraintes d'ordre divers notamment socio-culturel, économique, juridique et institutionnel par les gestionnaires du MAB et de l'INERA/ LUKI. Ces événements et contraintes dépassent le cadre du seul Comité MAB/Congo et de la délégation générale de l'INERA. Ils mettent en jeu des acteurs de tous les horizons.

Ainsi, faire face aux menaces ci-dessus esquissées implique que ne soit plus de mise les approches purement sectorielles de la conservation des ressources naturelles. Car la problématique de la gouvernance de LUKI se résume dans les trois points suivants :

- Manque d'un cadre juridico-institutionnel de gestion de ce patrimoine,
- Faiblesses dans les capacités humaines,
- Manque de moyens logistiques de gestion et de surveillance.

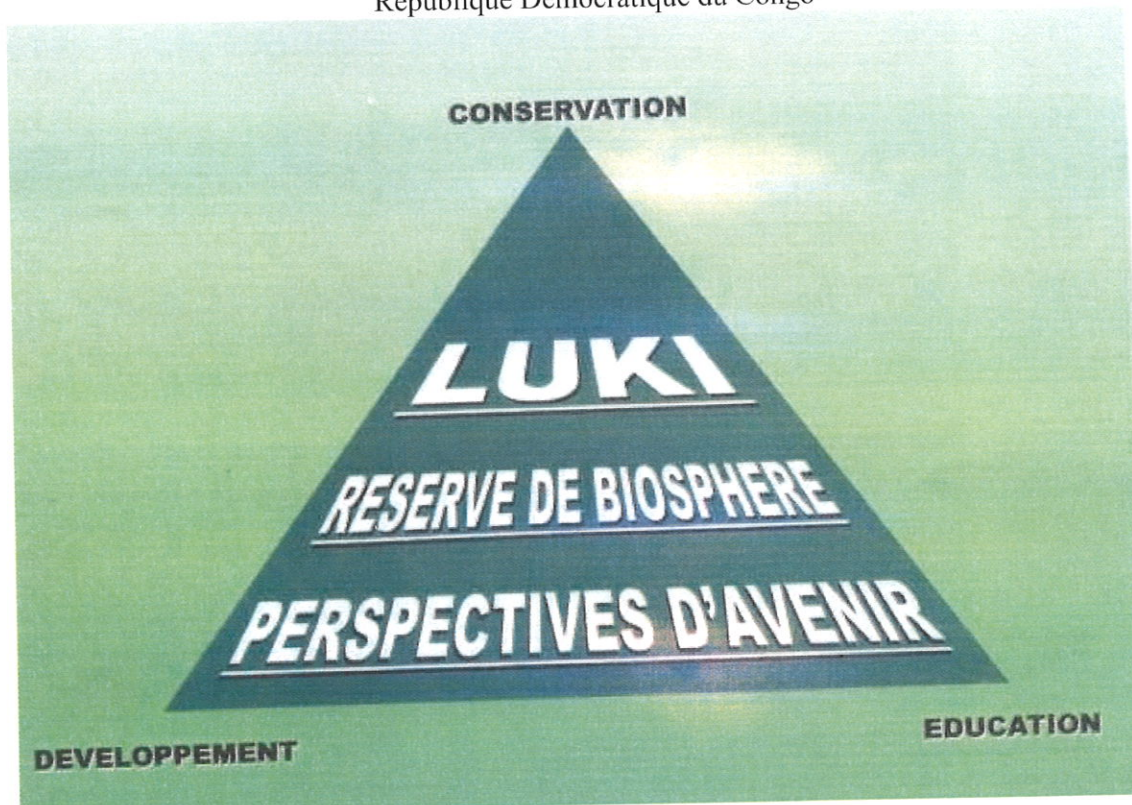
Il faut une approche globale (ou systémique) qui prend en compte l'amélioration des conditions de vie des populations locales et surtout de travail des institutions qui gèrent la Réserve de biosphère de Luki. Pour ce, il faut proposer des solutions concrètes inspirées des causes de menaces qui pèsent sur ce patrimoine mondial.

4.5. Problématique actuelle de Luki et pistes de solution

ATELIER NATIONAL

25-26 mars 2005, Boma et Luki

République Démocratique du Congo



Dr Jean NGOG NJE
DIRECTEUR
DE

ECOLE REGIONALE POST UNIVERSITAIRE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRES DES FORETS ET TERRITOIRES TROPICAUX
ERAIFT

APERCU SUR LA RESERVE DE LUKI

♦ **Origine:** création de la réserve par ordonnance coloniale du Gouverneur Général n° 05AGRI du 12 janvier 1937

♦ **Objectifs de départ:** connaissance de la dynamique forestière et identification des normes pour une sylviculture tropicale rentable, adaptée aux conditions écologiques locales

QUELQUES ACQUIS DE LUKI A CE JOUR

1. Recherches forestières

- Sylviculture en forêts naturelles (reconstitution forestière) à travers des essais d'introduction des espèces forestières exotiques
- Agroforesterie

2. Recherches agronomiques

- Appui à la recherche sur le cacaoyer, le caféier, les fruits...
- Conservation des ressources phytogénétiques

3. Infrastructures sociales et administratives



QUELQUES REPERES SUR LA GESTION DE LUKI

- Avant 1960: gestion coloniale. Période d'installation des structures sociales et administratives. Conduite des essais techniques aussi bien agricoles que forestiers
- 1937 à 1980: gestion par l'Institut National d'Etudes Agronomiques au Congo, devenu INERA
- 1980 à ce jour: devenu une réserve de biosphère, la gestion est confiée au Comité National MAB

QUELQUES PROBLEMES DE GESTION DE LUKI

- Incompatibilité et incompréhension des mandats des institutions opérant sur le terrain
- Faible implication de l'autorité locale
- Insuffisance des capacités techniques
- Situation sociale délicate du personnel de terrain en matière de rémunération
- Manque de politique promotionnelle de la réserve
- Non participation des populations locales dans les prises de décision intéressant la réserve

QUELQUES ELEMENTS SUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DE LUKI

Les éléments ci-après peuvent aider à amorcer des réflexions sur une gestion durable de Luki:

- Clarification des cadres institutionnel et juridique
- Renforcement des capacités

- Mise en place d'un programme de recherche et d'aménagement pour un développement intégré
- Gestion participative avec une responsabilisation effective des populations locales
- Politique promotionnelle en vue de la valorisation de Luki

QUELQUES SCENARIIS POSSIBLES DE GESTION

La réserve de biosphère de Luki suscite de plus en plus de l'intérêt tant sur le plan local, national qu'international pour des raisons multiples (écologiques, économiques, sociales, culturelles etc). Il faut donc trouver des voies et moyens pour enrayer la détérioration et même la destruction dont elle est victime.

Pour ce faire, il importe de réfléchir entre autres sur les scénarii suivants:

Scénario 1 : Garder le statut quo:

Avantage: renforcement par l'Etat des capacités humaines et matérielles existantes.

Inconvénients: insuffisance de collaboration entre l'INERA et le MAB; MAB ne dispose de mandat pour gérer directement une aire protégée; moyens limités de l'Etat.

Scénario 2: L'INERA est gestionnaire de la réserve:

Avantage. Les mêmes que pour le scénario

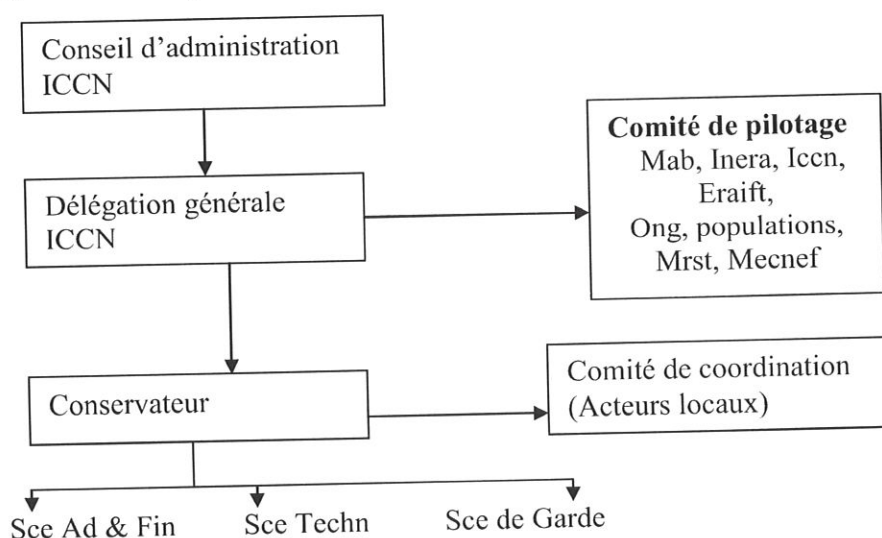
Inconvénient: Luki en tant que réserve de biosphère risque de ne pas remplir toutes ces trois fonctions (conservation, développement, support logistique).

Scénario 3. Etablissement public d'intérêt Collectif (EPIC).

Avantages: Garantie du pouvoir de l'Etat par le biais de l'ICCN; responsabilisation progressive des communautés locales; mobilisation des ressources propres, participation effective des différents partenaires dans gestion de la Réserve.

CONTRIBUTION DE L'ERAIFT

Ce scénario 3 implique l'érection de la zone centrale en parc national et l'organigramme suivant est proposé en conséquence.





Le château, Eraift

Annexe 5

5. Communiqué final

Sous la direction des débats par le Secrétaire Général, M Mbusu Ngamani, et M Tembo Nsuela, secrétaire rapporteur, la commission d'harmonisation a examiné et retenu l'approche consensuelle devant permettre d'harmoniser les vues des différentes parties prenantes concernant la gestion de la réserve de Luki. Les travaux de la commission furent ensuite discutés en plénière et adoptés à l'unanimité par les participants.

Premièrement, les participants ont reconnu l'état de dégradation avancée de la réserve. Par la suite, ils ont identifié toutes les menaces à la base de cette dégradation, dont une particulière du fait de l'éclatement historique de l'autorité initiale du Ministère de l'Agriculture qui devait assurer l'intégrité de la réserve. Ceci donne ainsi la situation suivante, à savoir ; la conservation assurée par le Ministère de l'Environnement, et la recherche par le Ministère de la Recherche Scientifique, et le développement des activités de développement par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, entraînant la disparition des corps de métier tels que les gardes-chasses, les gardes forestiers, suivi de l'accroissement des pressions anthropiques multifformes telles que ; coupe de bois, chasse illicite, carbonisation, agriculture sur brûlis, etc.

Partant de ce consensus, les participants se sont penchés sur la régularité d'existence de la réserve et ont constaté que la réserve a été agréée par l'UNESCO sur présentation régulière d'un dossier par le gouvernement de la République Démocratique du Congo. Ainsi faisant de la réserve de biosphère de Luki un des maillons du réseau mondial des réserves de biosphère. Compte tenu des précédents consensus, les participants ont estimé pour l'intérêt du Congo, ainsi que celui de la communauté internationale, la Réserve de Biosphère de Luki doit être sauvegardée.

Cette déclaration unanime a permis aux participants de se pencher sur les fonctions essentielles qui doivent être assurées par la réserve. Il s'agit de trois fonctions : la conservation, la recherche, et les activités de développement durable, confiées aux institutions appropriées selon les modalités à déterminer. Cependant, en fonction des domaines de compétence des Ministères concernés, la conservation et le développement durable seront confiés au Ministère de l'Environnement, et la recherche au Ministère de la Recherche Scientifique et Technologie. Ces institutions qui devront assurer et prendre pleinement en charge chacune de ses fonctions seront invitées à travailler dans un esprit de collaboration, sachant que l'objectif ultime est la conservation et le maintien de l'intégrité de la réserve de Biosphère de Luki, permettant ainsi la pérennité des deux autres fonctions. Compte tenu de cette position, les participants proposent la formation d'un parc national dans l'aire centrale de la réserve.

Finalement, les participants souhaitent que le WWF soit le facilitateur de la concertation dans le processus de définition des modalités de collaboration entre tous les partenaires oeuvrant sur le site. De plus, qu'il puisse soutenir le processus d'érection de l'aire centrale en parc national. Il a aussi apparu aux participants qu'aux yeux de la communauté internationale, une saine gestion,

prenant en compte l'aspect prioritaire de la conservation, sera plus facilement acceptée et appuyée.

LISTE DES PARTICIPANTS SIGNATAIRES DE LA DECLARATION

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Adresse</u>	<u>Signature</u>
Dr KALABAY LUMPA	UNIKIN	okalepugay@yahoo.fr	
D.A. MBUSU NDIAMANI	SG.	mbusungamani@yahoo.com	
Prof. ONYEMBE PENE MBUTU	UNIKIN	onyembendut@hotmail.com	
Prof. LUMANDE KASALI	ERAIFT	kasalijose@yahoo.fr	
Mme MBUYI BILONDA	Conseiller Ministre Env.	mbuyibilonda@yahoo.fr	
Henri Paul ELOMA IKOLEKI	UNESCO	hpeloma@yahoo.fr	
Hugo MAVAMBU MAKANU	AT/LUKULA	hugomav@yahoo.fr	
Bizenga Jean-François	chef base/ERAIFT	jbizenga@yahoo.fr	
VUNDA-BATUMBA	Chef Parc Karim	iccnmuanda@yahoo.fr	
MUEMBO KABEMBA	Directeur Scientifique	dmuembo2003@yahoo.fr	
Albert DIARANZA DIKE	ICCN Conseiller chargé de Missions	Gouvernement de Bas-Congo	
KOMBO TSABA	AT de	SECTEUR BANIA	
DAYENBA - NALONDA	Conseiller	SECTEUR PATU	
Jean-Marie NOUNBA	Lukulu	chef de B. Env.	
NGOYI KARENBE	PROCURA	PARQUET	
Prof. KASHALA KAPALWA	INERA/ADT	13, Av. Chingiz Yombi-Kin	
B.MBENZA LUSALA	PROREP/Bas-Fleuve	45	
KAPA BATUNYI	FAO-Consultant	Dep. Kinshasa	
TEMBO NSUELA	Environnement Bas-Congo		
J.P. BOKEMBE MATOKO	INERA	INERA-LUKU jeanpierre_bokembe@yahoo.fr	
René Nédard BAKENGA MBASA	Ministre de MAB	9997669	
ALLY DIWANI MWINYI	INERA	DG-INERA 9818543	
ANTOINE MESU	Ingénieur / CTB / ROUTES	98241965	

MUTAMANE Shungo Directeur Adjoint ERAIFT 896938
 NBOB NJE Jean Directeur de l'ERAIFT 8979153
 P. MPEYE NYANGO, Contrôleur R.S.T., 9915475

- Simon NIATI-LELO, Chef de secteur de Bunde
- Willy KISITA-LUMBA, Chef de Projet MAB/LOKI
- NGABO KIKUTI, Consultant au ministère de l'env.
- MABUKA A. MABUKU, Conseiller Tech. pro.
- Gerard NGOMA MBUNGA, Conseiller Coopération / MRST

Annexe 6

6. Allocution du Directeur National du WWF-RDC à l'occasion de la clôture de l'atelier

Excellences,
Distingués participants,
Mesdames et Messieurs,

Le WWF est heureux d'avoir organisé cet atelier et tient une fois de plus à exprimer sa reconnaissance à leurs Excellences et autres personnalités d'y avoir pris une part active.

Le WWF note avec satisfaction la volonté de toutes les parties prenantes à la gestion de la Réserve de Luki d'œuvrer pour la mutualisation des efforts visant la capitalisation des synergies en faveur de la gestion durable de la réserve.

Il se félicite de la volonté de favoriser le dialogue avec les populations locales en vue de leur implication effective dans la gestion de la réserve.

Le WWF prend acte de l'unanimité des parties prenantes quant à l'importance des menaces qui pèsent sur la réserve et la nécessité de prendre des mesures urgentes. En conséquence, le WWF lance un appel pressant pour :

- que soit réaffirmé le statut de Réserve de biosphère de Luki non seulement en confirmant son cadre légal mais surtout par la mise en place effective sur le terrain d'un mode de gestion correspondant à ce statut ;
- que le pouvoir de conservation de l'aire centrale de la réserve soit renforcé et que l'examen des contraintes écologiques, sociales et économiques contribue à définir de manière participative le statut à lui attribuer ;
- que les institutions partenaires dans la gestion de la réserve soient redynamisées localement pour plus de cohérence et d'efficacité dans l'accomplissement de leur mission ;
- que lesdites institutions développent des synergies avec les autres institutions nationales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organismes sous-régionaux d'intégration ainsi qu'avec les initiatives internationales. A ce titre, la collaboration WWF-ERAIFT devrait servir d'exemple, car nous commençons à récolter les premiers fruits de cette franche coopération.

Pour terminer, le WWF reste toujours disposé à apporter son appui à toutes les parties prenantes à la gestion de la Réserve de Luki sans exclusive, si et seulement si les mécanismes mis en place à la suite de cet atelier vont dans le sens d'assurer sa sauvegarde pour l'intérêt local, national et international. C'est dans cette optique que le WWF pourrait dans un prochain avenir et si le contexte le permet, étendre ses activités au Parc Marin des Mangroves afin d'assurer la protection des tortues marines en danger d'extinction et l'écosystème particulier qu'est la mangrove, la promotion du potentiel touristique de la région et la stimulation du développement local grâce au renforcement de la pêche artisanale durable.

Telle est la proposition du WWF qui se fonde sur sa mission et son expérience dans la gestion des aires protégées en péril.

Encore une fois, je vous remercie.

Annexe 7

7. Discours de clôture du Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature, E& F

**POSITION DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
CONSERVATION DE LA NATURE, EAUX ET FORETS
SUR LES MESURES SUSCEPTIBLES D'ASSURER LA
CONSERVATION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE
LUKI.**

- Monsieur le Ministre de la Recherche Scientifique,
- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Province du Bas-Congo,
- Messieurs les Représentants des Administrateurs Délégués Généraux de l'ICCN et de l'INERA,
- Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,
- Monsieur le Maire de la Ville de Boma,
- Messieurs les Représentants des Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire,
- Distingués invités,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Nul n'ignore l'importance de la forêt pour le maintien de l'équilibre éco-climatique et sa contribution au bien être socio-économique de l'homme.

La Réserve de Luki échantillon de la forêt du Mayombe qui s'étend depuis le Gabon a été créée entre autre pour remplir ces

fonctions. D'où l'impérieuse nécessité de sauvegarder cet écosystème rare devant les menaces qui pèsent sur sa pérennité.

C'est pourquoi nous soutenons l'idée de faire de Luki une réserve de biosphère qui selon le concept intègre les trois fonctions, celle de conservation, de recherche et de développement .

Vous conviendrez avec nous que pour qu'elle puisse remplir ces fonctions, la réserve a besoin de plusieurs acteurs qui doivent harmoniser leurs vues pour donner à Luki une structure souple de gestion pouvant garantir sa survie.

En attendant l'aboutissement de ce processus qui nécessite l'implication des populations ainsi que de toutes les autorités politico-administratives locales et institutions. Il faudra que dans un avenir proche le Programme MAB cède à l'ICCN la gestion de l'aire centrale de la réserve, pour y exercer les fonctions de protection intégrale.

Le chemin est tracé, nous devons tous aller dans le sens de la sauvegarde de ce précieux patrimoine pour le bien être des populations présentes et futures.

Sur ce, je déclare clos les travaux de l'atelier national sur la réserve de biosphère de Luki.

Je vous remercie.

Annexe 8

8. Lettre du Ministre de la recherche Scientifique et Technologique

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE



Le Ministre

Kinshasa, le 18 Mars 2005

N° MIN.RST/CAB.MIN/298 /22.01/22.01/YK/2005.-

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République en charge de la Commission pour la Reconstruction et le Développement à **KINSHASA/NGALIEMA**
- Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts à **KINSHASA/GOMBE.-**
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Bas-Congo à **MATADI**
- Monsieur le Représentant de MAB
- Monsieur le Représentant de ERAIFT
- Monsieur le Secrétaire Général à la Recherche Scientifique et Technologique
- Monsieur l'Administrateur Directeur Général a.i.de l'INERA à **KINSHASA/GOMBE.-**

OBJET : Gestion de la Biosphère de Luki.-

A Monsieur Bruno PERODEAU
Directeur National a.i.
WWF RDC Country
6, Avenue Lodja Q/Socimat
à **KINSHASA/GOMBE.-**

Monsieur,

Je viens d'apprendre, avec étonnement, à la lecture du Procès verbal de la réunion tenue le 24 février 2005 au Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts, l'option levée visant à faire de la zone centrale de la Réserve de Biosphère de Luki un « Parc National ».

Adresse : Av. Colonel EBEYA n° 54, Immeuble DUNGU ex. SOZABANQUE, Commune de la Gombe
Tél. : + 241- 0817008939 - + 243-5110280 Fax : + 243 - 0813464091
E-mail : min_rstdrc@yahoo.fr

En tant qu'Autorité de Tutelle de l'INERA, je vous informe que la Station forestière de Luki a été maintenue dans le réseau de l'INERA par une décision du Gouvernement prise en sa séance du 29 mai 1985, et à ce jour, cette décision n'a jamais été abrogée.

Il sied de savoir que cette décision a été prise suite à des tentatives de spoliation de cette Station, qui demeure un patrimoine de l'INERA.

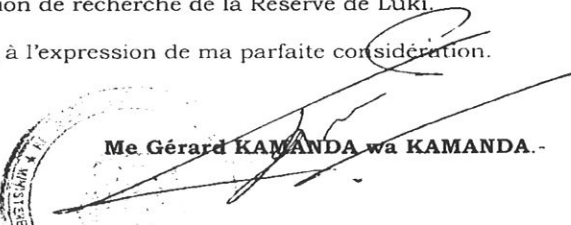
C'est pourquoi, en tant que Pouvoir de tutelle de l'INERA, je ne saurais souscrire à l'option qui entend faire, de l'ère centrale de la Réserve de Luki, un parc national.

Les Organismes tels que MAB, ERAIFT et WWF qui effectuent des recherches dans le site, sans que leurs activités ne soient couvertes par un quelconque cadre juridique, ne doivent pas détourner la Station de Luki de sa mission initiale, celle de la recherche forestière.

Je constate, par ailleurs et avec beaucoup de regret, qu'à ce jour, les activités menées par certains de ces Organismes, en particulier MAB, ont contribué à la dégradation du site. C'est pourquoi, j'invite les responsables de MAB, d'ERAIFT et du WWF à prendre contact avec le Ministère de la Recherche Scientifique et la Direction Générale de l'INERA, pour étudier les termes d'un accord de partenariat à conclure pour, non seulement couvrir juridiquement les activités devant se faire dans la Réserve, mais aussi et surtout mettre en place des mécanismes nécessaires à la sauvegarde de la mission première de cette Station de l'INERA : la recherche forestière.

Pour mémoire, je rappelle que la Réserve de Luki a été créée et conservée par l'INERA et c'est à cause de son importance écologique, qu'elle a été faite Réserve de Biosphère, patrimoine mondial. Nous avons tous le devoir de la préserver de toute dégradation. Et l'implication d'une nouvelle structure dans la gestion de ce patrimoine ne résoudra pas le problème de sa dégradation. La gestion de la Station de Luki relève de l'INERA, mais nous pouvons concevoir des formules de collaboration avec d'autres Organismes, dans le respect de la mission de recherche de la Réserve de Luki.

Veuillez croire, **Monsieur**, à l'expression de ma parfaite considération.


Me Gérard KAMANDA wa KAMANDA.

Annexe 9

9. Certificat de la réserve de Luki délivré par Unesco

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture



Programme sur l'Homme et la Biosphère

Par décision du Bureau du Conseil international
de coordination du programme sur l'homme
et la biosphère, autorisé à cet effet par le Conseil,
il est certifié que

Réserve Forestière de la Luki

fait partie intégrante
du réseau international de Réserves de la Biosphère.

Ce réseau, constitué par
des zones protégées représentant
les principaux types d'écosystèmes mondiaux,
a pour objectif la conservation
de la nature et la recherche scientifique
au service de l'homme.

Il servira de système de référence pour mesurer
les impacts de l'homme sur
son environnement.

A. L. K. W.

Date : 23 juillet 1979

Amadou Mahtar M'bow
Directeur général
de l'Unesco

Annexe 10.

10. Extrait des recommandations du Comité Consultatif sur les réserves de biosphère

Advisory Committee on Biosphere Reserves

Fifth meeting

1998

Recommendations:

AFRICA

When reviewing the African biosphere reserves, the Advisory Committee considered that they all suffered to some extent from the same difficulties as a result of insufficient knowledge about the biosphere reserve concept in the region. Thus many sites were still largely functioning as national parks, with little involvement of local populations, and management plans or policies were generally lacking or not implemented due to the lack of financial resources and logistic capacity. However, in some sites, efforts to better integrate the development function were clearly perceived. The Advisory Committee encouraged the continued collaboration of all biosphere reserves in the region to share their experience in implementing the biosphere reserve concept, such as is promoted through the project on "Biosphere reserves for biodiversity conservation and sustainable development in Anglophone Africa" (BRAAF).

DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Luki

The Advisory Committee noted considerable pressures on this relatively small biosphere reserve, which has limited resources. The Advisory Committee made the following recommendations:

- improve local community involvement and generate small scale development projects;
 - study ways and means to develop alternative economic activities in the buffer zone, in order to minimise pressures on the core area, in co-operation with the local population
 - strengthen the logistic function and networking in conjunction with an expansion of the scope of the management plan.
-

Annexe 11

11. Liste des participants

Institution et Noms des participants

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 Ministre, Excellence M.
- 2 Garde du corps
- 3 Conseiller, Mme Brigitte Mbuyi Bilonda
- 4 Secrétaire particulier, Mr Jean de Dieu Songo
- 5, M. René Médard Bakenga Directeur MAB
- 6 M Willy Kisita, Chef de Projet Luki

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIE

- 7 Ministre, Excellence M. Kamanda wa Kamanda
- 8 Conseiller Scientifique, M. Mpeye Nyango
- 9 Conseiller à la Coopération, M. Gérard Ngoma Mbumba
- 10 Secrétaire particulier

MINISTERE DU PLAN ET DE LA RECONSTRUCTION

- 11 Mr Mbusu Ngamani, Secrétaire Général à la Reconstruction

PROVINCE

- 11 M. Fuka Unzola, Vice Gouverneur
- 12 M. Albert Diabanza, Conseiller chargé de mission
- 13 Protocole
- 14 Maduka ma Mbandu, Conseiller Technique
- 15 M. Tembo Nsuela, Coordinateur de l'environnement

AMBASSADE DE BELGIQUE

- 16 M. Bernard Deschaevel, Chargé de la Coopération,

UNESCO

- 17 M. Henri Paul Eloma, Délégué de l'Unesco-Kinshasa

FAO

- 18 M. Kapa, TCP /FAO

AUTORITES LOCALES

- 19 M. Kuabi Mabiala, Maire de Boma
- 20 M. Ngoyl, parquet de Boma.
- 21 M. B. Mbenza Lusala, Procureur de Tshela
- 22 Commissaire de District Bas-Fleuve
- 23 M. Mbombo Tsasa, AT Seke Banza
- 24 M. hygo Mavumbu Makanzu, AT Lukula

- 25 M. Mayemba Malonda, Chef de Secteur de Patu
- 26 Chef de Secteur de Boma Bungu
- 27 Simon Niati Lelo, Chef de Secteur de Bundi
- 28 Chef d'enclave Kimbuya
- 29 Chef d'enclave Kisavu
- 30 Chef d'enclave Tsumba Kituti
- 31 Chef d'enclave Kiobo
- 32 M. Antoine Mesu, Ingénieur CTB Route

ERAIFT

- 35 Pr. Lumande, Professeur permanent
- 36 Dr. Ngog Nje, Directeur,
- 37 Pr. Mutambwe Directeur adjoint,
- 38 Jean François Bizenga, Responsable Laboratoire,

ICCN

- 39 Mr Muembo Kabemba, Directeur Scientifique,
- 40 Mr Vunda Batumba, Conservateur du Parc Marin de Mangrove,

INERA

- 41 M. Ally Diwani Mwinyi, ADG
- 42 Pr. Kashala ADT
- 43 J.P. Bokembe, Chef de Station Luki

UNIKIN

- 44 Pr. Kalambay Lumpungu
- 45 Pr. Onyembe pene Mbutu

CARPE

- 46 Martin Kabaluapa, Point Focal

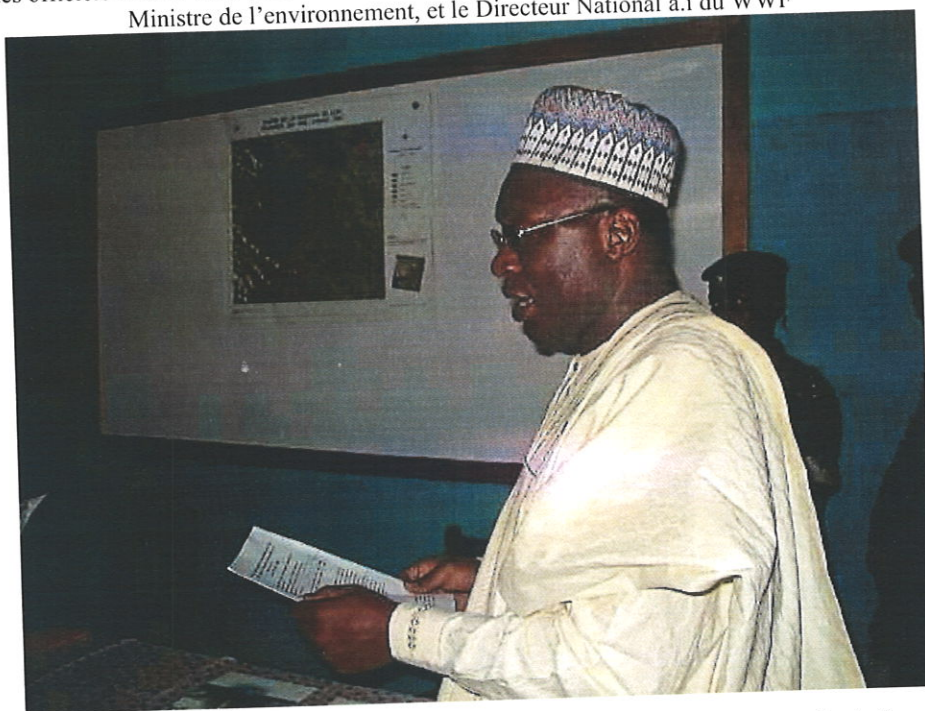
WWF

- 47 Martin Tchamba, Directeur National
- 48 Bruno Perodeau, CTP GDF
- 49 Laurent Nsenga, Technicien Forestier Luki

12. Quelques images



Une vue des officiels dans la salle de formation du PDRM, Boma, de gauche à droite, Ministre de la Recherche, Ministre de l'environnement, et le Directeur National a.i du WWF



M. Le Directeur national a.i du WWF, Martin Tchamba prononce son mot de bienvenue, salle de formation PDRM, Boma.



Une vue des participants, salle de formation du PDRM à Boma. De gauche à droite M. Ally, ADG INERA, Pr. Mutambue, Directeur adjoint de l'ERAIFT et Mme Brigitte Bilonda, conseillère du Ministre à l'Environnement.



Villa abritant le bureau & résidence de WWF à Luki.



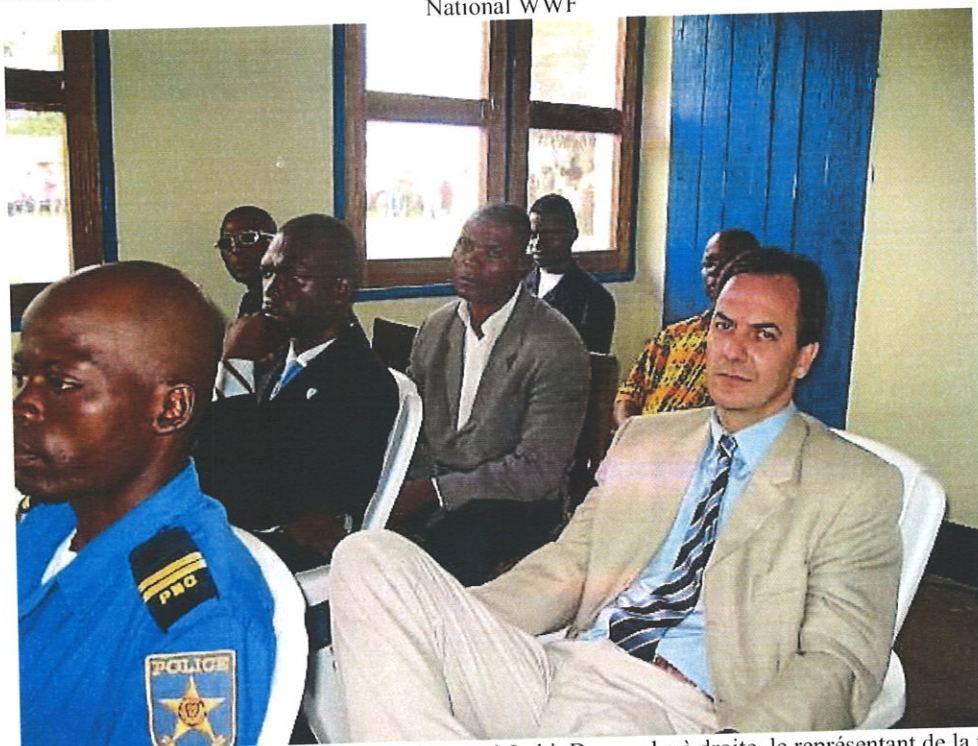
Une vue de la salle de conférence dans laquelle s'est tenu l'atelier à Luki



L'arrivée de leurs excellences à Luki



Une vue des officiels dans la salle de conférence à Luki. De gauche à droite, leurs excellences, M. le Vice gouverneur, M. le Ministre de la Recherche Scientifique, M. le Ministre de l'Environnement, et M. le Directeur National WWF



Une vue des participants dans la salle de conférence à Luki. De gauche à droite, le représentant de la police, le conseiller juridique du Ministre à l'Environnement, et à l'extrême droit, M. Bernard, chargé de la coopération à l'Ambassade de Belgique.



Le rapporteur, Pr. Kalambay Lumpungu fait la lecture du communiqué final de l'atelier



M. le Directeur National a.i, Martin Tchamba fait la déclaration de WWF à la cérémonie de clôture.



Son excellence Monsieur le Ministre de la Recherche Scientifique accorde une interview à la presse après la cérémonie de clôture à Luki.



Son excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement accorde une interview à la presse après la cérémonie de clôture à Luki.



La population venue nombreuse à la cérémonie de clôture à Luki



Le rafraîchissement après la cérémonie de clôture



Les œuvres d'art exposés à Luki pour la circonstance



La pancarte du projet WWF installée au village Mangala.